



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FÉVRIER 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-004

Signature de conventions entre la Ville de Dreux et la caisse d'Allocations familiales d'Eure et Loir pour le financement « du Pole d'équipements éducatifs et culturels sur le quartier prioritaire des Bâtes »
(Développement des politiques publiques)

7.5.1

Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	27
Nombre de pouvoirs	10
Votants	37

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Aissa HIRTI, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Huguette POISSON, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était excusée

Fouzia KAMAL

Était absent

Jacques ALIM

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Valérie VERDIER-DAUTRÊME donne procuration à Mounir CHAKKAR, Arnaud DAUTREY donne procuration à Josette PHILIPPE, Caroline IFTEN donne procuration à Aissa HIRTI, Yucel KISA donne procuration à Caroline VABRE, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Nicola CARNEVALE donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUENZI

Une demande de subvention en investissement a été proposée à la caisse d'Allocations familiales d'Eure-et-Loir pour la construction du Pôle d'équipements éducatifs et culturels sur le quartier prioritaire des Bâtes qui comprend plusieurs dispositifs dont un multi-accueil, un lieu d'accueil enfants parents (Laep), un centre social, un accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) et un accueil jeunes.

Le coût du projet s'élève à 26 572 740 € HT. Lors de sa commission d'action sociale ayant eu lieu en date du 27 novembre 2024 la cAf a accordé dans un premier temps à la Ville de Dreux une subvention de 1 477 020 € pour le multi-accueil, le Laep et le centre social, soit :

- 1 015 000 € pour le multi-accueil
- 49 000 € pour le lieu d'accueil enfants parents
- 413 020 € pour le centre social.

Une prochaine commission doit avoir lieu en juin 2026 pour étudier dans un second temps le montant de la subvention qui pourrait être allouée pour les dispositifs accueil jeunes et l'Alsh.

Afin de finaliser les engagements qui nous lient à la caisse d'Allocations familiales d'Eure-et-Loir, il convient de signer les trois conventions d'objectifs et de financement :

- « Plan d'investissement d'accueil du jeune enfant (Piaje) – Équipement d'Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) financé par la Prestation Sociale Unique (PSU) »,
- « Aide à l'investissement – Fonds publics et territoires – Préfiguration Animation Vie Sociale (AVS) / Quartiers prioritaires de la Ville QPV »,
- « Aide à l'investissement – Fonds locaux ».

Vu l'avis de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sébastien LEROUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve les projets de conventions d'objectifs et de financement à passer avec la caisse d'Allocations familiales d'Eure-et-Loir,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire 10 FEV. 2025
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 10 FEV. 2025
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 10 FEV. 2025



**Le Maire,
Conseiller régional,**

Pierre-Frédéric BILLET